

Comparatif PFU et option globale pour le barème progressif

• Dividendes

	Barème progressif					PFU
Tranche marginale d'imposition (TMI)	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %	12,8 %
Taux d'imposition effectif après : • abattement de 40 % • CSG déductible (6,8 %)	0 %	7,4 %	16 %	21,8 % *	23,9 %	
Prélèvements sociaux	17,2 %					17,2 %
Taux d'imposition global	17,2%	24,6 %	33,2 %	39 %	41,1 %	30 %
Option globale barème favorable	OUI	OUI	NON	NON	NON	

* TMI à 41 % - abattement de 40 % : $(100 - 40\%) \times 41\% = 24,6\%$
 - 6,8 % de CSG déductible : $6,8\% \times 41\% = 2,79\%$
 Taux d'imposition effectif : $24,6\% - 2,79\% = 21,8\%$

• Intérêts

	Barème progressif					PFU
Tranche marginale d'imposition (TMI)	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %	12,8 %
Taux d'imposition effectif après : • CSG déductible (6,8 %)	0 %	13,05 %	27,96 %	38,21 % **	41,94 %	
Prélèvements sociaux	17,2 %					17,2 %
Taux d'imposition global	17,2 %	30,25%	45,16%	55,41%	59,14%	30 %
Option globale barème favorable	OUI	NON	NON	NON	NON	

** TMI à 41 %
 - 6,8 % de CSG déductible : $6,8\% \times 41\% = 2,79\%$
 Taux d'imposition effectif : $41\% - 2,79\% = 38,21\%$

- Plus-values de cession de valeurs mobilières

- Cas des abattements de droit commun

Tranche marginale d'imposition (TMI)			Barème progressif + PS					PFU + PS
			0 %	14 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif prélèvements sociaux <u>INCLUS</u> :	Détention inférieure à 2 ans	Abattement 0 %	17,2 %	30,25 %	45,16 %	55,41 %	59,14 %	30 %
	Détention entre 2 ans et 8 ans	Abattement 50 %	17,2 %	23,25 %	30,16 %	34,91 % *	36,64 %	
	Détention au-delà de 8 ans	Abattement 65 %	17,2 %	21,15 %	25,66 %	28,76 %	29,89 %	
TMI + PS - CGS déductible (6,8 %)								

Option pour le barème progressif favorable / Option non favorable

* Abattement de 50 % et TMI à 41 % + PS : $(100 - 50\%) \times 41\% + (100 \times 17,2\%) = 37,7\%$
 - 6,8 % de CSG déductible : $6,8\% \times 41\% = 2,79\%$
 Taux d'imposition effectif : $37,7\% - 2,79\% = 34,91\%$

- Cas des abattements renforcés

Tranche marginale d'imposition (TMI)			Barème progressif + PS					PFU + PS
			0 %	14 %	30 %	41 %	45 %	
Taux d'imposition effectif prélèvements sociaux <u>INCLUS</u> :	Détention supérieure à 1 an	Abattement 50 %	17,2 %	23,72 %	31,18 %	36,31 %	38,17 %	30 %
	Détention entre 1 an et 4 ans	Abattement 65 %	17,2 %	21,77 %	26,99 %	30,57 % **	31,88 %	
	Détention au-delà de 8 ans	Abattement 85 %	17,2 %	19,16 %	21,39 %	22,93 %	23,49 %	
TMI + PS - CGS déductible <u>à hauteur de la part taxable</u>								

Option pour le barème progressif favorable / Option non favorable

** Abattement de 65 % et TMI à 41 % + PS : $(100 - 65\%) \times 41\% + (100 \times 17,2\%) = 31,55\%$
 - 6,8 % de CSG déductible à hauteur de la part taxable : $(100 - 65\%) \times 6,8\% \times 41\% = 0,98\%$
 Taux d'imposition effectif : $31,55\% - 0,98\% = 30,57\%$